

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 8 mars 2001 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement

NOR : *EQUP0110070A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Sur la proposition du directeur du personnel et des services,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 8 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 8.* - Compte tenu des résultats des élections des représentants des secrétaires administratifs des services déconcentrés en formation postrecrutement au conseil de perfectionnement de l'école en date des 22 et 27 février 2001, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, pour la durée de la formation de l'année scolaire, les secrétaires administratifs stagiaires en formation postrecrutement dont les noms suivent :

Membres titulaires :

- M. Zouaoui (Hamide), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence ;
- M. Combet (Thierry), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants :

- Mme Landrix (Ghislaine), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 8 mars 2001.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel et des services
empêché :
Le directeur adjoint du personnel et des services,
P. Berg